

**Conseil municipal****dl Ornex acquiert une nouvelle parcelle pour le futur collège et gymnase**

La municipalité a sorti son chéquier pour le futur établissement collège/gymnase, soit au total 2,3 millions d'euros.

Par **Gérard DOUS** - 24 juin 2021 à 14:06 | mis à jour le 24 juin 2021 à 14:08 - Temps de lecture : 3 min



01 / 02

Le conseil municipal a longuement délibéré en début de semaine. Photo Le DL /G.Do. Le Conseil municipal se retrouvera le 19 juillet. Photo Le DL /Gerard DOUS



Mardi 22 juin, le conseil municipal présidé par le maire de la commune Jean-François Obez a accepté unanimement, comme d'ailleurs la totalité des délibérations, l'acquisition pour 1,7 million d'une parcelle de 16 725 m<sup>2</sup>, destinée à accueillir le futur collège et gymnase d'Ornex, après accord avec le propriétaire, au prix de 102 € le m<sup>2</sup>. Cet achat fait suite à celui de 6 570 m<sup>2</sup> (644 500 € à 100 €/m<sup>2</sup>), surface affectée au futur collège. Au total l'emprise foncière acquise par Ornex pour cette réalisation s'élève à 23 295 m<sup>2</sup> pour (hors frais d'actes) de 2,3 millions d'euros.

De son côté, la convention pour le marché global de performance pour la construction du collège et du gymnase, prévoit le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la commune, le Sivom de l'Est gessien et le Département. Sur les 25 millions d'euros du coût de ces bâtiments une répartition sera faite à l'achèvement. Les terrains acquis par la commune sont mis à disposition du Département, mais resteront propriété de la commune, en cas de démolition, par exemple.

Pour un montant de 257 021 €, le conseil a également voté une délibération modificative au budget de 2021, relevant de dépenses non prévues au budget, certaines sont compensées par des excédents disponibles, visant un dépassement de l'opération vidéoprotection (6 000 €), compensée par une économie budgétaire réalisée sur l'opération Charbonnière.

## Jardins familiaux et partagés

La commune favorise également l'accès à des jardins collectifs et partagés. Le plan de relance gouvernemental prévoit une mesure pour le développement de ces jardins, dont 140 000 € alloués au Département. La commune est propriétaire d'une parcelle de 15 265 € sur laquelle est envisagé en 2022 de créer ces jardins et une aire de détente et de loisirs pour les usagers. La parcelle pourrait être divisée de la façon suivante : 1 800 m<sup>2</sup> pour cinq places de parking ; autant pour les jardins partagés ; 2 800 m<sup>2</sup> pour les jardins familiaux, soit un total de 6 400 m<sup>2</sup>, le solde de la parcelle (8 865 m<sup>2</sup>) continuant d'être exploités par un agriculteur. Le conseil a donc déposé un dossier de candidature répondant à l'appel à projet avant le 30 juillet 2021.

Concernant l'espace de vie sociale La Courte échelle dont l'ouverture est prévue en septembre et administré par un coordinateur à raison de 28 heures/hebdomadaire dans un premier temps, un poste d'animateur a été prévu. De même le responsable du service enfance/jeunesse va quitter la commune et un poste d'adjoint d'animation sera créé.

Par ailleurs, pour renforcer la police municipale, un recrutement laborieux a permis d'embaucher un troisième agent, venant de Gex. Celui-ci ne souhaitant pas assumer des responsabilités, il épaulera (après accord) l'actuel chef de la police, bien qu'étant d'un grade supérieur.

Enfin, 794 413 € de travaux ont été attribués pour le marché des Charbonnières, en vue de l'aménagement du carrefour RD 1 005/rue de Béjoud. Les travaux s'échelonneront du printemps 2022, la dernière étape étant l'aménagement du carrefour de la RD 1 005.

### AU FIL DES DOSSIERS

#### ■ Maladière et école de Villard

La minorité s'est dite inquiète du danger que présente pour la circulation la sortie de la zone de La Maladière le trafic étant dense. La pose d'un feu de circulation ne paraît pas opportune. Le maire a répondu que la commune se préoccupait du problème et était en négociations avec la CAPG, mais qu'il n'entendait pas que la commune assume la totalité de la charge financière des travaux. La construction d'un immeuble de 38 logements à la sortie de l'école de Villard-Tacon inquiète aussi en matière d'accès et de circulation dans ce secteur sensible. Rappelons que la commune avait accordé le permis de construire, avant son retrait, mais qu'à la suite d'un recours du promoteur, la commune avait dû à nouveau accorder le permis de construire. Elle est en discussion avec le promoteur pour envisager une solution.

#### ■ Nouvelle conseillère municipale

La démission du conseil de Daniel Rosa a engendré l'installation d'une nouvelle conseillère dans la liste majoritaire : il s'agit de Chantal Townsend qui a été accueillie par ses pairs.